

Séance
extraordi-
naire du 12
septembre
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DOUZIÈME
(12^E) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À
COMPTER DE 16H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-
DE-VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence de monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5. Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

11.09.455

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Monsieur le maire Jean Bélanger souhaite la bienvenue aux personnes présentes et toutes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.09.456

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Approbation et autorisation de signature de l'entente de collaboration numéro 100657 relative aux travaux conjoints du Gouvernement du Québec (MTQ), de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et de la Ville de Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

4. Période des questions.

5. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

11.09.457

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION NUMÉRO 100657 RELATIVE AUX TRAVAUX CONJOINTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MTQ), DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a rédigé une entente de collaboration dans le cadre du projet de réalisation de travaux d'urbanisation de la route 132 dans les limites de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente définit notamment les droits et obligations des parties ainsi que les modalités financières s'appliquant au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accepte les termes de cette entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver les conditions décrites à l'entente de collaboration 100657 relative au projet d'urbanisation de la route 132 dans les limites de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et de la Ville de Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, monsieur Jean Bélanger, ainsi que le directeur général, monsieur Joël Harrisson, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

11.09.458

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été traité.

11.09.459

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

11.09.460

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 16h35, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

